2220190403

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX
ET LE TROIS NOVEMBRE

A LA REQUETE DE :

La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS (CEGC), Société anonyme au capital de 160.995.966 euros, inscrite au RCS de NANTERRE sous le numéro 382.506.079, ayant son siège social 16 rue Hoche Tour Kupka B - TSA 39999 – 92919 LA DEFENSE CEDEX, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Faisant élection de domicile au cabinet de **Maître Gwendal LE COLLETER**, Avocat membre de la SCP AHBL AVOCATS, Avocats au Barreau de Bordeaux, y demeurant 56 avenue de la République 33200 BORDEAUX, qui se constitue et occupera pour la requérante sur les présentes poursuites de saisie immobilière.

Agissant en vertu de :

- Un jugement rendu en date du 16/12/2021 par le tribunal judiciaire de Bordeaux,
- Un commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié en date du 13/10/2022.

En conséquence et déférant à cette réquisition,

Je, Laurent VIDARD

Commissaire de Justice Associé au sein de la SAS BOCCHIO ET ASSOCIES, Titulaire d'un office de Commissaires de Justice à la résidence de BORDEAUX (33070), y demeurant 185 Cours du Médoc,

Me suis transporté ce jour à 09h30, 11 route de Beauséjour 33190 GIRONDE SUR DROPT.

Là étant, en présence de :

- , 1ière adjointe à la mairie de Gironde sur Dropt,
- La société , serrurier,
- La société ETIC, diagnostiqueur,

J'ai procédé aux descriptions suivantes :

Le bien dont il s'agit est une maison d'habitation de plain-pied positionnée en périphérie du bourg de la commune de rurale de Gironde sur Dropt sur les parcelles cadastrées AV170, AV171 et AV175 d'une contenance totale de 19a 12ca.

La superficie totale de cette maison est précisée dans le rapport de métrage établi ce jour même par la société ETIC, de même que l'ensemble des diagnostics immobiliers, le tout annexé au cahier des charges.

étant absent et n'ayant jamais déféré à nos demandes, les éléments suivants restent inconnus :

- Année de construction de cette maison.
- Raccordement au réseau d'assainissement collectif.
- Raccordement au gaz de ville.
- Montant de la taxe foncière.
- Existence d'une servitude de passage sur la parcelle AV171.

Le chauffage de la maison est électrique.

Cette maison semble actuellement occupée par

CONSTATIONS EXTERIEURES

La maison est positionnée sur l'une des trois parcelles herbeuses sans clôture.

Elle est de plain pied, recouverte d'un crépi en état d'usage et d'une toiture en état d'usage.

CONSTATATIONS INTERIEURES

On accède à la maison par l'avant. L'entrée donne sur un salon traversant et comprenant une cuisine ouverte sur la façade avant.

Salon.

Sol : carrelé
Murs : peints
Plafond : peint

Il y a une baie vitrée donnant sur le pignon.

Cuisine.

Sol : carrelé
Murs : peints
Plafond : peint

Equipements :
- Plan de travail avec placards
- Evier double bacs avec mitigeur

Jouxtant et donnant sur la façade avant il y a une **buanderie**.

Sol : carrelé
Murs : peints
Plafond : peint

Dans cette pièce il y a le chauffe-eau.

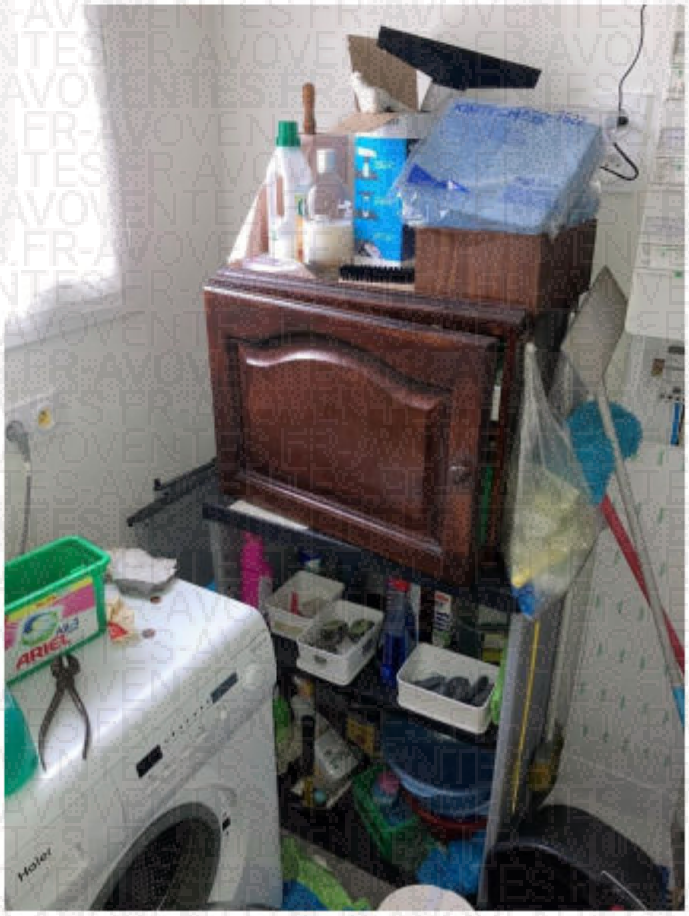
ARIEL
Haier

Perpendiculaire au salon il y a un **couloir de desserte**.

Sol : carrelé
Murs : peints
Plafond : peint

Ce couloir dessert **trois chambres** de part et d'autre.

Sol : parquet flottant
Murs : peints
Plafond : peint

Ce couloir dessert également une **salle de bain** :

Sol : carrelé
Murs : peints.
Plafond : peint.

Equipements :

- un meuble sous double vasques avec mitigeurs.
- Une baignoire avec mitigeur, flexible et douchette

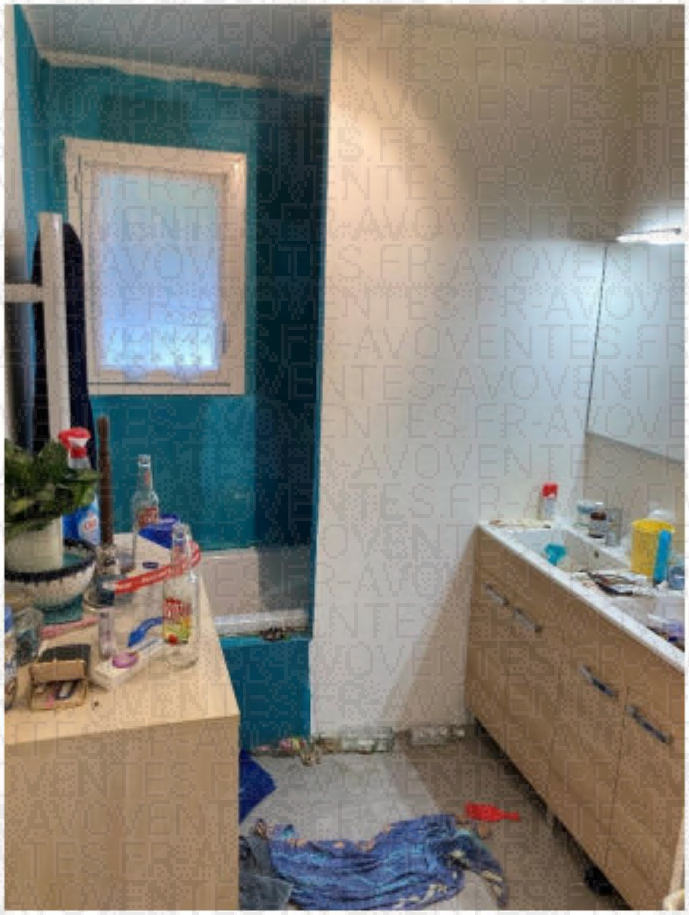

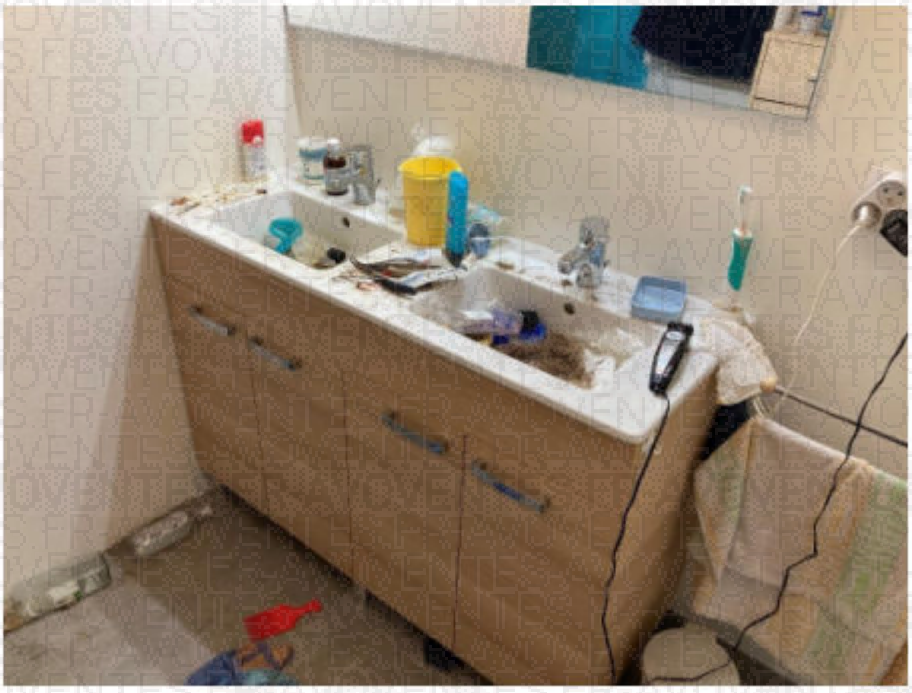

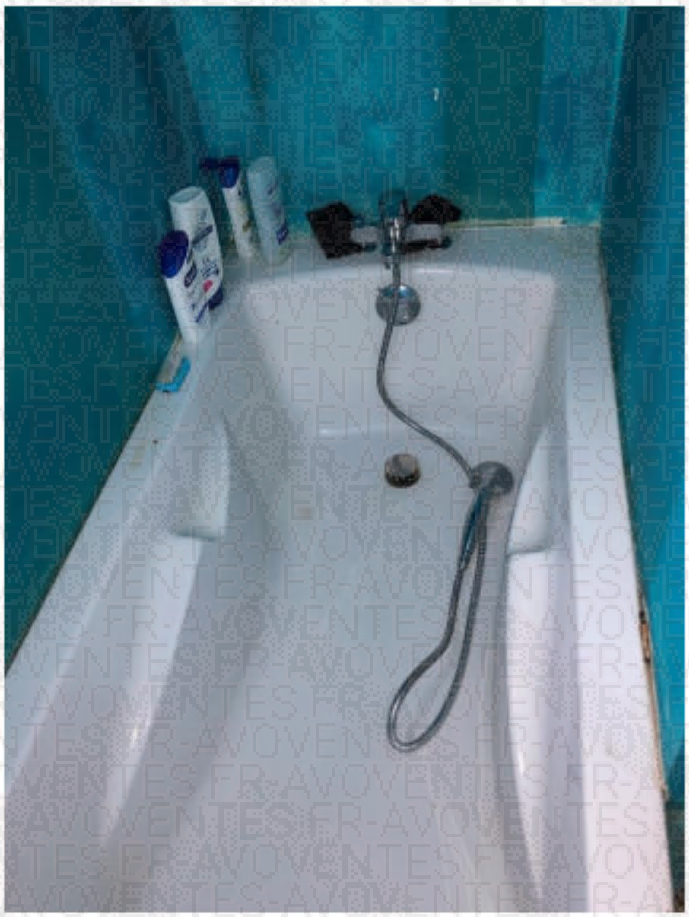

Au fond du couloir il y a les **toilettes**.

Sol : carrelé
Murs : peints
Plafond : peint

Equipement : une cuvette WC avec lunette, rabattant et chasse d'eau.

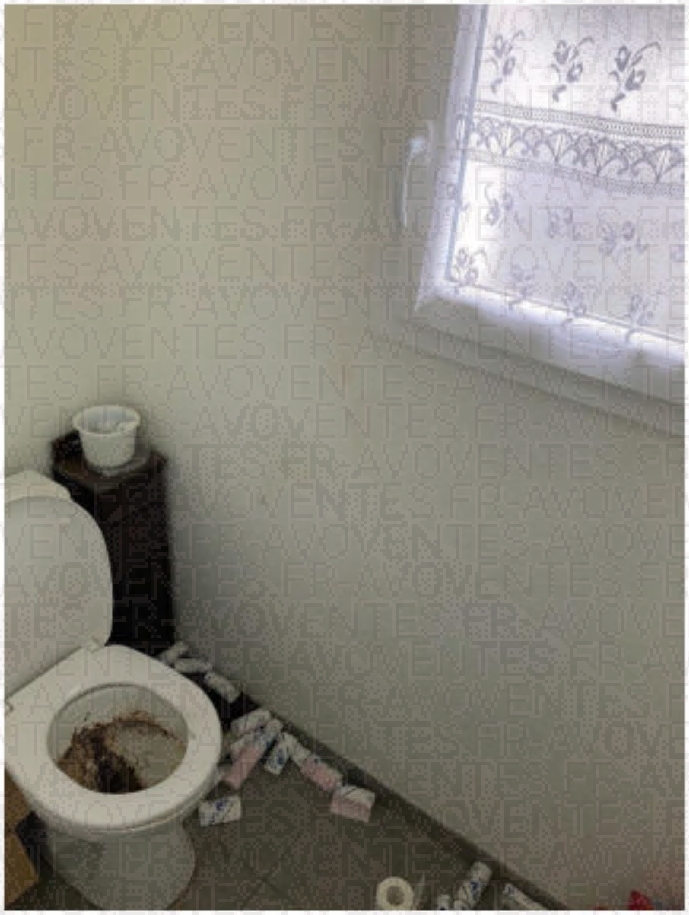

Observations générales :

Les volets roulants des ouvrants (PVC) sont manuels et fonctionnent.

L'ensemble est en état d'usage mais très sale.

A **12h00** j'ai mis fin à mes opérations de description et me suis retiré.

L'annexion de photographies et de documents me dispense d'une plus ample description.

Telles sont les constatations que j'ai pu faire pour servir et valoir ce que de droit.

Sous toutes réserves, dont acte.

COUT : HUIT CENT SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT HUIT CENTIMES
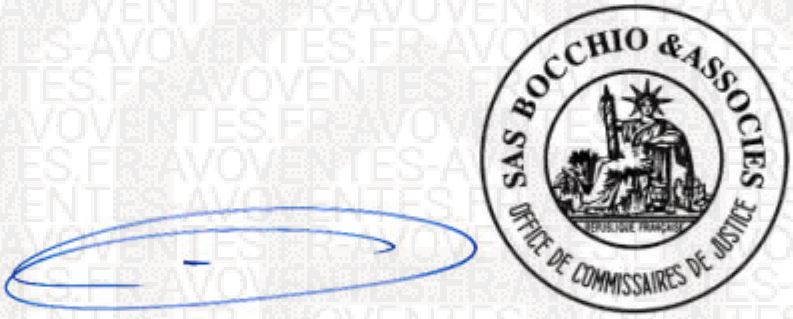
Emoluments Article A444-28 Com	219,16
Majoration Article A444-18 Com	446,40
Déplacement Art A444-48 Com	7,67
TVA (20%)	134,65
Sous-total	807,88
TOTAL TTC	**807,88**